



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 12555

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les enfants connaissant des difficultés scolaires. Il désire connaître ses intentions afin de mieux prendre en compte cette situation.

Texte de la réponse

La lutte contre l'échec scolaire et sa prévention sont les préoccupations premières du ministère de l'éducation nationale. Les évaluations internationales PIRLS et PISA renforcent l'alerte. Il faut donc permettre au réseau d'instruction et d'éducation de s'organiser au plus près des besoins des enfants et des familles. Afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves, le ministère de l'éducation nationale veut redonner aux maîtres toute leur responsabilité pédagogique dans le cadre des programmes. Il faut aujourd'hui dépasser le débat sur les méthodes pour faire entrer le service public d'éducation dans une logique de résultat. C'est le sens des mesures annoncées pour redéfinir un nouvel horizon pour l'école. Les programmes scolaires, pour être lus et compris de tous, sont en phase de réécriture, avec des horaires recentrés sur des objectifs clarifiés. L'apprentissage de la langue française est une priorité absolue. Une évaluation, assurée tout au long de la scolarité primaire, est régulièrement communiquée aux familles. Des protocoles nationaux d'évaluation bilan conçus par rapport aux paliers du socle commun, en CE1 et en CM2, permettront de déterminer les acquis de chaque élève, les résultats en seront communiqués aux familles. La création de la semaine scolaire de 24 heures permet d'instituer une aide de deux heures hebdomadaires pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans ses apprentissages. L'école maternelle doit jouer tout son rôle dans cet effort. Le cas échéant, des stages de remise à niveau entre la fin du CM1 et l'entrée en 6e pourront être organisés pendant les vacances par des enseignants volontaires. Enfin, l'accompagnement éducatif sera progressivement généralisé pour constituer une offre complémentaire hors du temps d'enseignement proprement dit. L'ensemble de ces nouvelles dispositions viendra renforcer, dès l'année prochaine, les dispositifs existants dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative dans le premier comme dans le second degré.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12555

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7763

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1860